L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 1er OCTOBRE 1881. 55me Année.

Rudhar, Bonnet & Co., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI, 1er OCTOBRE 1881.

VENTE A L'ENCAN.

Par C. R. Gérardey, à la Bourse d'Essau St-Charles, rue St-Charles, vente importante d'actions de banque et d'assurance; propriétés sud-Mississippi dans les premier, deuxième et troisième districts; maisons dans le deuxième district; deux jolis cottages sur les rues St-Louis et Bourgogne; cottage No 471 rue Ste-Anne.

Par Jos P. Quinnell, rue du Canal, entre l'Avenue Carrollton et la rue Salonon, une vacherie; vente positive pour cause de départ.

Importante vente d'ouverture de propriétés de ville, d'actions de banque, d'assurances et autres. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la liste importante de propriétés d'actions de banque et compagnies d'assurances et autres, pour le compte de la succession de H. W. Rendall et autres, annoncées comme devant être vendues aujourd'hui à midi, à la Bourse d'Essau St-Charles par C. R. Gérardey, commerce.

Pour les conditions et autres informations, voyez les annonces descriptives et les plans à la vente.

Inutilité d'une convocation extraordinaire de la Législature.

Il paraît qu'en fait de nouveaux efforts pour engager M. McEnery, gouverneur par intérim, à convoquer la Législature en session extraordinaire. Nous attacherions peu d'importance à ces tentatives si le gouverneur Wiltz, bien que frappé de ce coup de foudre dont le rappelait de son retour du Texas, n'eut pas prévenu M. McEnery qu'il ne pouvait pas, pour le moment du moins, à reprendre les rênes du gouvernement, et si non remplaçant intérimaire n'eut montré quelques dispositions à céder, dans un cas pressant, aux raisons qui lui seraient présentées en faveur de la mesure. Le gouverneur Wiltz y était entièrement opposé. M. McEnery ne l'a pas mieux accueilli tout d'abord, soit parce qu'elle ne s'accordait pas avec ses vues, soit parce qu'après le refus du gouverneur Wiltz de faire la convocation sollicitée, il ne se pouvait pas assez officiellement et moralement autorisé à la faire lui-même. Mais il a répondu, en dernier lieu, que s'il en voyait la nécessité, il n'hésiterait pas à s'y soumettre.

Son premier scrupule étant affaibli par la résolution de M. Wiltz de ne pas se mêler, pour le moment, des affaires d'Etat, il pourrait se faire que le gouverneur par intérim jugeât que le moment est venu d'accueillir la demande et de convoquer la Législature en session extraordinaire, bien que sept mois à peine nous séparent de l'époque où doit avoir lieu la session régulière de 1882, et c'est la raison qui nous fait revenir sur ce sujet.

Examinons donc la question de savoir s'il y a réellement nécessité à faire supporter à l'Etat les frais d'une session extraordinaire. Le motif invoqué est que les allocations pour faire face aux dépenses du gouvernement expirent le 31 décembre prochain, et qu'aucune somme ne peut sortir du trésor avant que ces allocations ne soient renouvelées. C'est exactement vrai, comme il est vrai aussi que l'article 43 de la Constitution interdit à la Législature de faire des allocations pour plus de deux ans. La Législature avait donc le droit de les faire pour cette période, et si elle était convoquée en session extraordinaire, il est clair qu'elle aurait le droit de les renouveler pour un an sans attendre la session de 1882.

Mais à quoi ce renouvellement aboutirait-il, si les fonds ne sont pas collectés pour l'époque où les paiements seraient exigibles? La plus grande partie des fonds de l'Etat, provenant de la taxe, n'est recouvrable qu'en décembre, et ces fonds ne peuvent être employés qu'à satisfaire aux besoins de l'exercice qui finit. Il est interdit à l'Etat d'employer les recettes appartenant à l'année 1882, à couvrir les besoins de l'année 1881. Or, les taxes foncières n'étant pas obligatoirement dues avant le mois de décembre de chaque année, il s'ensuit que nonobstant le renouvellement des allocations pour le commencement de l'exercice de 1882, il n'y aurait rien au trésor pour y faire face. Les fonctionnaires de l'Etat n'en seraient pas plus avancés, et tout le monde serait obligé d'attendre le recouvrement ordinaire des taxes pour obtenir le paiement de ce que l'Etat devrait. Nous croyons donc qu'en sa fait illusion à cet égard, et qu'une session extraordinaire ne résoudrait pas la difficulté.

On en convient, mais on répond que le renouvellement des allocations permettrait l'émission de warrants avec lesquels chaque ayant droit pourrait se procurer de l'argent aux meilleures conditions possibles. Oui, mais il y a ici une difficulté insurmontable, et cette difficulté n'est ni plus ni moins que l'article 44 de la Constitution, conçu ainsi dans le chapitre de la limitation des pouvoirs de l'assemblée générale :

"L'assemblée générale n'aura aucun pouvoir de contracter ou d'autoriser à contracter aucune dette ou responsabilité, au nom de l'Etat, ou d'émettre des bons ou autres certificats de dettes, excepté pour repousser une invasion ou réprimer une insurrection."

L'article 56 du même chapitre dit encore :

"Les fonds, le crédit, les propriétés ou les biens de l'Etat ou de toute corporation politique qui en dépend, ne seront prêtés, engagés ou accordés à ou pour aucune personne, association ou corporation publique ou particulière."

Il suit de là que lors même que la Législature se réunirait en session extraordinaire et voterait les allocations sollicitées, le gouvernement n'aurait pas le droit d'émettre des warrants à valoir sur des recouvrements de taxes futures. Un warrant, émis ainsi, engagerait le crédit de l'Etat et constituerait une dette, une obligation ou une responsabilité, toutes opérations interdites de la manière la plus formelle par les articles 44 et 56 de la constitution.

A quoi donc pourrait servir le vote des allocations que la Législature, nous en convenons, aurait pu faire pour deux ans dans la session de 1880, mais qu'elle n'a pas faites? Ces allocations seraient à peu près inutiles, attendu qu'elles ne fourniraient besoin que pour le commencement de l'exercice de 1882, mais comme les taxes ne se recouvrent pas au commencement de l'année et que l'Etat n'entre fort heureux quand elles sont collectées à la fin, il ne pourrait pas mieux faire face aux besoins d'argent de la situation qu'il les allocations n'étaient pas votées.

Maintenant, si la Constitution interdit à la Législature le pouvoir d'étendre le délai pour l'acquittement et la collection des taxes, elle ne lui interdit pas le pouvoir d'en avancer le recouvrement. Mais quel espoir y a-t-il que la Législature, qui connaît le génie et les chicaneurs vont se trouver par suite des faibles récoltes de cette année, vendra agir de manière avec les contribuables et leur faire payer des taxes dès mois plus tôt que la dernière fois, ou dès mois plus tôt qu'à l'ordinaire, car jamais l'Etat n'a compté sur le recouvrement des taxes foncières avant la fin de l'année. Il est à peu près sûr que les Représentants des paroisses n'approuveraient à toute aggravation d'exigence sur ce point.

Il est vrai qu'il y a la ville et qu'on s'est habitué à compter sur elle pour ouvrir les défauts de la loi en pour remplir toutes les lacunes qui peuvent avoir lieu dans la perception des impôts. Oui, mais la Législature ne peut pas ordonner deux modes de perception différents, l'un pour la ville et l'autre pour la campagne. D'après la constitution encore, la levée des taxes doit être égale et uniforme, et ces deux conditions seraient violées, si l'on décrétait que la ville sera obligée de payer ses taxes d'Etat, quand la campagne serait dispensée de payer les siennes. Les tribunaux très certainement ne valideraient pas cette anomalie. Une convocation extraordinaire de la Législature ne remédierait donc à rien. Le plus simple est d'attendre la session régulière, et nous ne voyons aucun inconvénient dans ce retard.

Projet de chemin de fer.

Nous lisons dans le *Galveston News*, du 27 courant :

"Les détenteurs d'actions du *Huntsville, New-Orleans and Western Texas Railroad*, se réunissent aujourd'hui, à Huntsville, pour organiser la compagnie. Le chemin de fer projeté doit partir de Milano Junction, sur le golfe, traverser le chemin de fer de Colorado et Santa-Fé, passer à Brian, Huntsville, Livingston, Woodville, Jasper, et entrer en Louisiane à Newton, près de ce point, il traversera La Sabine. De là, il se dirigera vers Alexandrie, où il opérera sa jonction avec la voie ferrée de la Nouvelle-Orléans et Shreveport. De Huntsville à Newton, il traversera la région des pins, nouvelle source de richesse. La distance de Milano à La Sabine est de 200 milles, et de 100 milles de La Sabine à Alexandrie. Cette route sera la plus courte de la Nouvelle-Orléans au centre même du Texas."

Nous sommes satisfait de voir s'opérer ces puissantes améliorations. Non-seulement elles livrent à l'industrie, en facilitant les transports, de vastes espaces boisés alors que le bois commence à devenir rare, mais encore elles augmentent l'importance de la Nouvelle-Orléans comme entrepôt commercial, en la rapprochant des régions productives du coton et autres produits agricoles.

Le capitaine Eads à Londres.

Nous avons eu quelquefois à nous occuper du projet gradiose du capitaine Eads : un chemin de fer pour le transport des vaisseaux à travers l'isthme de Tehuantepec. Emerveillé de l'idée éclose dans le cerveau de notre éminent ingénieur, nous n'avons pas hésité à la croire réalisable dès qu'il l'affirmait.

La renommée de M. Eads a traversé l'Atlantique. Les merveilles déjà exécutées : le pont de St-Louis et les améliorations opérées aux bouches du Mississippi, l'ont rendu célèbre dans le monde entier. Dans un récent voyage à Londres, M. Eads a été l'objet de l'attention courtoise de tous les savants de la Grande-Bretagne. A l'assemblée annuelle de l'Association Anglaise pour l'Avancement de la Science, présidée par sir John Lubbock, et comptant les hommes les plus distingués par le savoir, M. Eads a joué un rôle important.

Invité à prendre la parole, il a exposé la nature de ses travaux sur les rives du Mississippi ; puis il a parlé de son projet de chemin de fer pour le transport des vaisseaux à travers l'isthme de Tehuantepec et il reçut les applaudissements de l'assemblée, applaudissements d'autant plus flatteurs qu'ils émanaient d'hommes spéciaux dans cette partie de la science à laquelle s'est voué le célèbre américain.

Sir William Armstrong occupant la tribune après le capitaine américain, a donné son adhésion entière au plan conçu par ce dernier du chemin de fer pour les vaisseaux et a demandé que son discours fut imprimé comme une partie principale des transactions du jour.

Pendant son court séjour en Angleterre, le capt. Eads a été fêté par tout ce que la capitale anglaise compte d'ingénieurs illustres : Sir Chas. A. Hartley, Sir John Stokes, adjudant-général des ingénieurs du gouvernement.

M. John Fowler, ingénieur du Métropolitan railway et quais de la Tamise; M. Lyster, ingénieur des docks de Liverpool ; M. Webb, ingénieur du London and Northwestern railway ; Sir Chas. A. Hartley, de la Commission du Danube; Sir John Stokes, Adjudant-général des ingénieurs du gouvernement; M. Latimer Clark, ingénieur civil ; Sir Edward Reed, M. P., ex-constructeur de la marine anglaise ; M. Emerson, constructeur du célèbre élévateur Anderton, des docks de Bombay, etc., M. Richard Thompson, député d'York ; M. John Dent, président du Northeastern railway ; Capt. Douglas Galton, du corps des ingénieurs du gouvernement, etc.

Il a aussi été invité à assister aux cérémonies d'inauguration des docks Alexandria, à Liverpool. Après le lunch donné au prince de Galles et aux officiers de son navire, qui devait partir à 4 heures du soir, le prince de Galles a eu la courtoisie de lui envoyer une embarcation pour l'amener à son bord.

Les faveurs dont notre illustre compatriote a été entouré attestent de l'estime que les savants étrangers ont pour lui. Qu'il accomplisse le grand projet qu'il a conçu d'un chemin de fer pour le transport des vaisseaux d'une rive à l'autre de l'isthme de Tehuantepec, et il sera considéré comme le premier ingénieur du monde.

Les Etats-Unis doivent être fiers de ceux de leurs enfants qui ajoutent à leur illustration par l'admiration que leur génie inspire aux nations étrangères.

Rivière Rouge.—Le major Bonneford, du corps des ingénieurs des Etats-Unis, qui était retourné d'ici au confluent de la Rivière Rouge, après avoir assisté aux délibérations de la commission réunie à la Nouvelle-Orléans pour s'occuper des travaux à faire à la part de cette ville, vient d'adresser à l'honorable E. John Ellis, notre représentant au Congrès, une lettre où il dit qu'un chenal navigable serait pas maintenant en toute la distance, avec les moyens mis à ses dispositions, sans les dérangements qui ont incidemment entravé le passage. Ces dérangements de trois feignent jusqu'au pour lui car il n'en avait jamais encore entendu parler. Maintenant, dit-il, il faut dégager de nouveau à travers ces obstacles. Néanmoins, deux bateaux ont passé déjà, soit pour entrer soit pour sortir, le "Stein" et le "Dove."

Le dernier jour.—C'est ce soir que fait la distribution des cartes pour le tirage de jeudi que L'ETOILE ROUGE offre à ses petits clients. Demain DIMANCHE, première distribution des enveloppes contenant les numéros.

Grand chemin de fer de Jacksonville, de Chicago, de St Louis et de la Nlle-Orléans.—Dans le service des trains de ce chemin de fer, il y a eu quelques changements d'heures pour les départs et les arrivées. Voyez Passage.

(Correspondance de l'Abeille.)

St-Paul (Minn.), 27 Septembre 1881.

Colonisation française au Minnesota.

Messieurs,

Je vous ai adressé il y a trois jours un "Exposé des ressources industrielles, agricoles et commerciales du Minnesota", publié par le Bureau d'Immigration. C'est une forte brochure illustrée, qui sort des presses du *Canadien* et qu'accompagne une carte de l'Etat. Ce qui vous surprendra peut-être, c'est qu'elle est publiée en français. Apprenez donc, messieurs, que tous les documents qui émanent ici des bureaux publics sont invariablement traduits en français, répandus à profusion parmi toutes les classes de la population, et expédiés à l'étranger. On tient beaucoup, au Minnesota, à l'émigration française, et les hommes éclairés qui président aux destinées de l'Etat mettent tout en œuvre pour l'y attirer. En faisons-nous autant chez nous, dans cette Louisiane qui a été colonisée par la France? En longue de nos pères y était regrettée frappée d'ostracisme, et il a fallu tant vos efforts, toute votre énergie, tout votre dévouement pour lui reconquérir un peu de cette sympathie que lui refusaient nos gouvernants.

A propos d'immigration, permettez-moi de revenir sur le projet de colonisation dont je vous ai entretenu dans ma première lettre. L'auteur de ce projet, vous le savez, est M. F. C. Boucher, qui a occupé à Paris, à de grandes entreprises financières et industrielles, et qui met toute son ambition à fonder dans le nord-ouest des Etats-Unis, des villages français avec leurs ouvriers rompus aux travaux des champs. Il abandonne, j'en suis sûr, le but qu'il se propose, car ce n'est pas seulement un homme d'initiative, c'est aussi un homme pratique à la façon des Américains. Doué d'une persévérance peu commune, aucun obstacle ne le rebute, et, qualité rare, il sait attendre. Il est en train d'organiser une Compagnie au capital d'un million de dollars, divisé en vingt mille actions de $50 chacune. Dans la partie la plus fertile du Minnesota, cette Compagnie fera l'acquisition d'un vaste domaine dont une portion sera affectée à l'établissement de colons français qui seront prêts à recevoir, à leur arrivée, cent familles de colons français, que M. Boucher ira chercher lui-même et qu'il conduira en Amérique. Chaque famille aura une superficie de 80 acres et sera pourvue de tout le matériel d'exploitation nécessaire.

M. Boucher s'explique ainsi sur le but et le programme de sa Société :

La Compagnie, est propriétaire d'une vaste étendue de terrain propre à la culture de toutes les céréales.

Elle organise sur ces terrains des fermes destinées à la culture des céréales de toute nature, mais spécialement à celle de la betterave à sucre, du lin et du chanvre.

Sur chacun des emplacements choisis, elle fait construire une maison d'habitation, des étables, hangards, etc.

Chaque ferme sera meublée et pourvue d'un cheptel et d'un matériel d'exploitation suffisant.

Le cheptel comprendra les bestiaux nécessaires à l'exploitation.

L'étendue moyenne des fermes est de 80 acres.

Dans chacune de ces fermes la Compagnie établira une famille de cultivateurs choisis parmi les ouvriers agricoles français les plus laborieux et les plus honnêtes.

Une somme à déterminer sera mise à la disposition de chaque chef de famille pour lui permettre d'attendre la première récolte.

Les frais de voyage du fermier et de sa famille lui seront avancés par la compagnie.

Le montant de ces diverses avances (estimées à $2,000) sera remboursable par les colons en dix ans par dixièmes.

L'intérêt des sommes dues sera calculé à raison de 6 pour cent par an.

Chaque famille recevra le jour de son installation, une *prime de rente* qui sera transformée en *rente définitive*, le jour où elle sera libérée des avances à elle faites, entre toutefois que le prix du sol.

Le sol cédé aux colons pourra être payé par eux au comptant ou à terme.

Depuis le jour de son installation jusqu'au jour où par suite du remboursement des avances à lui faites par la compagnie, le colon sera devenu acquéreur définitif, il tiendra la propriété à titre de métayer.

Se part des bénéfices sera des deux tiers dans les récoltes industrielles et les céréales.

Les produits des autres récoltes, du jardinage, des animaux de vente et de basse-cour, lui seront abandonnés à la condition qu'il paie à la Compagnie une somme annuelle de $25.

Le tiers seulement des récoltes industrielles et des céréales sera livré à la Compagnie pour sa part dans les produits de l'exploitation.

Pendant toute la durée du métayage, le colon devra pratiquer la culture que lui indiquera la Compagnie.

Le totalité du produit de la betterave, du lin, du chanvre et du sorgho, sera livrée à la Compagnie qui paiera au fermier les deux tiers formant sa part, en espèces au cours du jour de la vente.

Avec ce système qui présente incontestablement au métayer la perspective de la propriété, tous les inconvénients du métayage ordinaire disparaissent.

Des usines pour la fabrication du sucre de betterave et de sorgho, pour la préparation et la fabrication du lin et du chanvre, seront établies sur les terrains de la Compagnie.

La Compagnie veut fonder des colonies de bons et honnêtes cultivateurs, choisis en France, et qui, secondés par tous les membres de leurs familles, travailleront avec d'autant plus de cœur et de courage, qu'ils travailleront pour eux-mêmes.

Les colons que la Compagnie réclame appartiendront à cette classe de prolétaires, de journaliers, qui, aspirant à la propriété, désespèrent de jamais pouvoir l'obtenir, soit en France ou à l'étranger, et qui seront d'autant plus disposés à travailler qu'ils y seront engagés par la promesse de vente dont ils auront entre les mains l'acte authentique. Ils seront sûrs de posséder en propre, dans un avenir peu éloigné, les terrains qu'ils auront arrosés de leurs sueurs, et qu'ils pourront transmettre à leurs enfants, ou vendre avec avantage s'ils voulaient retourner en France.

Au milieu des terrains appartenant à la Compagnie s'élèvera un village avec une église rappelant celle du pays natal, une fontaine publique, un presbytère pour le curé, une école où l'anglais et le français seront enseignés aux enfants, de grands hangards pour abriter les chevaux et remiser les voitures, des salles de réunion et de lecture, etc.

Un mécanicien amené de France ainsi que le curé seront payés par la Compagnie.

Les maisons du village seront louées aux marchands qui viendront devenir les fournisseurs de la colonie, et le prix des locations sera versé dans la caisse de la Compagnie.

Le cheptel alloué à chaque colon comprend une paire de bœufs, deux vaches, deux chevaux, un porc et une petite basse-cour ; le matériel de culture consiste en deux charrues, une herse, un chariot, les accessoires d'attelage et quelques outils indispensables.

Il recevra des semences pour sa première récolte et des provisions pour vivre en attendant cette récolte.

Quel est maintenant le profit de l'entrepreneur, indépendamment du remboursement avec intérêt des avances faites au colon? Ce profit comprend le tiers de la récolte, la location des maisons du village, le rapport des usines, et la plus-value des terrains que n'occupent pas les fermes. J'avais établi de vous dire que chaque section de 80 acres établie en forme une section vaguement de même étendue que se trouve le Gouvernement et qu'elle vendue, lorsque l'exploitation des terrains voisins et le groupement de la population en auront accru la valeur.

L'auteur du projet estime le rapportant annuel des 80 acres de chaque colon, alors de sa famille et de ses enfants, à un peu moins de deux mille dollars, dont il faudrait un peu plus de mille dollars, pour les remboursements avec intérêt, et qui laisserait au métayer un bénéfice net d'environ $900. Il est évident que, quand il s'agit de culture, il faut toujours faire la part de l'imprévu, mais on ne doit pas oublier que plus que Paris est au nord de toutes les entreprises humaines. Aussi, il est possible que le bénéfice ne donne pas tout ce qu'on en attend, ou que l'une des récoltes manque, mais la culture étant variée, et confiée surtout à des ouvriers agricoles expérimentés, l'ensemble de la production sera toujours plus que satisfaisant. Je vous ne pas oublier de visiter la vigne d'un ouvrier de Cette vigne n'occupe qu'un demi-acre de terrain, et elle lui a rapporté cette année quatre mille livres de raisin qu'il a vendu aux marchands de fruits de St-Paul à raison de 10 cents la livre. Voilà donc un revenu net de $400 que retire M. Mélançon d'un demi-acre de terre, et le *Pioneer* qu'il a planté il y a sept ans n'occupe pas une pas de soins. Il recouvre seulement son cep de terre au commencement de l'hiver, pour les préserver de la gelée, et les relève au printemps. Il est clair que les colons de M. Boucher auront leurs vignes et récolteront de raisin.

J'ajouterai ici que si la première tentative de la Compagnie réussit, il sera établi de nouvelles colonies sur d'autres points du Minnesota. Les fondateurs doivent s'entendre sur quelques points de détail, puis la souscription sera ouverte. Les nombreuses ne présenteront-elles? Je puis à peine en douter, car dans les Etats du Nord et de l'Ouest l'argent manque rarement aux œuvres sérieuses.

D'ailleurs, savez-vous, messieurs, quel est le pays où s'agite cette importante question de l'émigration française? Hier encore, il était peut-être aussi inconnu. En 1849, le Congrès instituait un gouvernement territorial au Minnesota qui ne comptait pas 5,000 habitants ; il en a aujourd'hui environ 800,000, et il en aura un million dans deux ans. Quoiqu'il n'ait, comme Etat, que vingt-deux années d'existence, on y compte 15,000 fermes produisant 40 millions de boisseaux de blé par an. Depuis le 1er janvier 1881 il est arrivé au Minnesota 40,000 émigrants apportant avec eux quatre millions de dollars. En 1862, il n'y avait dans l'Etat que 10 milles de chemin de fer ; il y en a, à cette heure, plus de 3,000. St-Paul, sa capitale, n'existait pas il y a 30 ans ; sa population était de 2,000 âmes en 1852 ; elle est d'environ 40,000 en 1881. Les édifices qu'on y construit depuis un an représentent une valeur d'environ cent millions de dollars ; celle des immeubles vendus, pendant le même temps, s'élève à huit millions.

Pour en revenir à l'émigration française, puisse-t-elle, tout en répondant à l'appel de la compagnie mindéotienne, se diriger également vers la Louisiane que tant de liens unissent à l'ancienne mère-patrie. Mais nos vœux seraient stériles, si dans le colon nous ne cherchions que l'ouvrier agricole. Il faut, pour que celui-ci consente à s'éloigner du pays, qu'il ait la promesse ou plutôt la certitude de devenir un jour propriétaire du sol qu'il aura fécondé de ses sueurs. C'est le seul moyen de lui faire accepter l'exil.

UN ABSENT.

M. GAMBETTA et la religion de la France.

Le *Spectator* vient de publier un article sous ce titre ; nous en donnons les principaux passages :

Nous avons toujours été du nombre de ceux qui ont prévu une grande carrière politique pour M. Gambetta. Son désintérêt incomparable et son talent à cerner tous les partis sous la bannière nationale pendant les désastres de 1870 étaient les gages d'une grandeur future que nous avons toujours attendu avec confiance et que nous commençons à voir la ville se voir se réaliser. Mais, si M. Gambetta doit devenir comme il le pourrait un grand homme d'Etat, il faut qu'il comprenne les forces réelles de ce monde avec une ouverture d'esprit un peu plus large que le système avec lequel il s'applique M. Paul Bert dans cette tirade antireligieuse se marque d'athéisme qu'il a débitée au Cirque d'hiver.

Notre dessein n'est pas naturellement de discuter avec M. Gambetta sur le véritable idée de la religion, mais d'insister sur la grande faute qu'il fera comme homme d'Etat, s'il s'identifie, ainsi qu'il semble le disposé à le faire, avec la propagande anti-religieuse d'un politicien comme M. Paul Bert.

S'il est vrai, ainsi qu'on paraît le comprendre en France, que M. Gambetta, par ses remarques sur l'ovation faite à M. Paul Bert, a entendu donner à ce personnage l'audience de diriger officiellement un jour l'éducation de la nation française, il est difficile, à notre avis, de concevoir une nomination plus sectaire et plus dangereuse.

Ce serait la nomination d'un homme dont le principal titre à diriger l'éducation en France consiste dans son dédain hautement déclaré pour tout ce qui est au-dessus de la nature humaine, et son froid mépris pour ce qui est au-dessous, dans ses moqueries contre la foi et dans son indifférence pour les souffrances des animaux. M. Paul Bert est, sans doute, un physiologiste distingué et un savant, mais aucune de ces qualités n'aurait pas lui gagner sa notoriété présente. Ce sont ses attaques "contre les superstitions catholiques" et son indifférence pour les souffrances de pauvres créatures qui ont rendu le nom de M. Paul Bert presque aussi connu en Angleterre qu'en France.

En Angleterre, nous sommes heureux de dire, un semblable ministre de l'instruction publique serait tout simplement impossible. En France, un semblable ministre, s'il est possible, obtenait certainement, pour tout cabinet qu'il adopterait, les germes d'une impopularité dont nous pouvons nous faire quelque idée en imaginant l'effet que produirait en Angleterre la nomination d'un homme qui combinerait les opinions de M. Bradlaugh avec celles du docteur Klein, comme vice-président du Conseil d'éducation. Mais nous nous sommes peu de M. Paul Bert, et ce n'est en tant que M. Gambetta fait son éloge et le proclame l'homme de l'avenir. Et ce que nous regrettons de ne pas trouver dans ces déclarations de M. Gambetta, ce n'est pas le sentiment religieux, pour lequel, dans les formes que ce sentiment revêt ordinairement, il n'a jamais fait profession d'avoir beaucoup d'estime possible ; c'est le coup d'œil d'un homme d'Etat, d'un grand homme d'action, la sagacité politique d'un homme qui sent vivement quelle est, pour cimenter un société, le puissance de la foi et des institutions religieuses, même d'une foi et d'institutions auxquelles il ne croit pas lui-même.

En vérité, M. Gambetta pense-t-il qu'il peut gouverner la France sans tenir aucun compte des préjugés religieux actuels? Supposons-le qu'avec un bouquet d'anecdotes montrant les superstitions et les folies dont des hommes religieux ont été capables, on se débarrasse d'une histoire comme celle du christianisme, on ne tienne pas compte de l'Eglise de Rome? Assurément le futur premier ministre de la France, quelles que puissent être ses croyances personnelles, devrait respecter les sentiments d'une masse innombrable de gens, petite et grande, qui sont persuadés que l'éducation est, après tout, est moins une œuvre religieuse ; dompter des passions sauvages et les réduire sous la loi des commandements révélés et des préceptes murmurés par un pouvoir dont la plus complète manifestation sert encore de date à l'origine et au développement de toutes les annales nationales de l'Occident et a changé tout le corps de l'histoire humaine.

Un homme politique devrait rougir d'attribuer de l'importance à l'argument qui, des abus d'un principe, conclut à ce principe lui-même. Les superstitions du monde, les superstitions des sens, les superstitions de l'ambition sont tout à fait aussi dignes d'être notées et aussi coupables d'avertissements que les superstitions de la foi religieuse. Ce qu'un homme d'Etat doit considérer, c'est la signification historique des institutions politiques ou sociales. Il serait très facile de composer une curieuse anthologie avec les folies de l'exploitation du soleil, surtout populaire, depuis le rage des Athéniens, lors de la mutilation des Hermès (sûrement de Mercure) jusqu'à la rage de Bellerville, à l'occasion du discours de M. Gambetta. Est-ce qu'une telle anthologie convaincrait M. Gambetta qu'il n'y a rien de légitime dans les revendications faites par la démocratie du droit de se gouverner elle-même? Eh bien! quand, par grâce, entendrait-il, lui, homme d'Etat, une telle importance à ce fait, mais en relief par M. Paul Bert, que ceux qui veulent les gens religieux doivent des sottises et désordonné aussi la religion?

Ce que le monde, et partout la France, attend de M. Gambetta, c'est qu'il considère non seulement les institutions politiques, mais aussi les institutions religieuses avec le largeur d'esprit d'un homme d'Etat capable d'apprécier quelle a été leur importance réelle dans l'histoire de la France et ce qu'elles promettent encore en ce qui regarde le développement actuel du pays ; jusqu'à quel point elles secondent ou contrarient, relativement et dépriment la vie nationale, et quelles sont les chances de diminuer ou d'augmenter cette influence et de la maintenir en ce qui est bienfaisant.

Voilà le grand problème pour un homme d'Etat. Mais assurément, si l'on veut en avancer le moins du monde la solution, ce ne sera pas en présidant des réunions publiques où le ridicule est versé à flots sur la religion de millions de Français, ni en prônant, comme un vérité-évangile de l'éducation, le vivisecteur laïcisant qui croit qu'une science matérialiste peut régénérer l'homme en arrachant de la façon la plus cruelle ses secrets à l'organisation nerveuse des brutes.

Lundi, jour de fête, clôture de L'ETOILE ROUGE, et ouverture mardi matin 4 octobre.

Afin d'accommoder le plus possible ses nombreuses clientèle l'établissement restera ouvert AUJOURD'HUI, SAMEDI, jusqu'à 10 heures du soir et demain DIMANCHE jusqu'à une heure.

La crevasse de Bonnet Carré.

L'honorable LAMAR, l'éminent représentant du Mississippi au Sénat des Etats-Unis, vient de traverser notre ville ; il se rend à son poste, le nouveau président ayant, comme on le sait, convoqué le sénat, en session extraordinaire, pour le 10 de ce mois.

M. Lamar a exprimé l'opinion qu'il faut fermer, le plus tôt possible, la crevasse de Bonnet-Carré, qui nuit à de si nombreux, à de si grands intérêts ; il a promis de seconder, cordialement et de tout son pouvoir, les efforts que tentera la délégation de la Louisiane pour obtenir du Congrès l'allocation qu'exigent les travaux nécessaires.

L'aide d'un homme aussi influent que le sénateur de l'Etat voisin nous sera d'un puissant secours auprès des représentants du Nord et de l'Est, et nous comme maintenant autorisés à centre au succès de l'entreprise.

Nouvelles Télégraphiques.

FRANCE.

Paris, 27 septembre.—Jules Ferry a informé une députation de l'extrême gauche qu'il n'y avait aucun danger d'un soulèvement en Algérie. La mobilisation des forces envoyées en Afrique n'a pas désorganisé l'armée. Il n'y a que 35,000 hommes en Tunisie, et l'armée de l'Algérie n'a été que très peu renforcée.

Quelques soldats de l'armée de Tunisie qui avaient joint les insurgés sont revenus à Tunis à la recherche des musulmans. Ils racontent que différentes tribus ont entreprise la défense de Kairvan. Si ces tribus sont attaquées elles ont résolu de gagner le désert.

La question de l'occupation militaire de Tunis cera résolue en rétger de M. Roustan. La probable destruction de la ville sainte de Kairvan a mis en émoi le monde de l'Islam ; elle aura pour résultat d'augmenter les haines contre les Européens en possession du nord de l'Afrique et de produire une révolte générale.

ALLEMAGNE.

Berlin, 28 sept.—Le parti libéral vota avec dépit les avances faites à Rome par le prince de Bismark. Il va exploiter cette situation aux prochaines élections.

ITALIE.

Rome, 27 sept.—Campello, le chanoine de la Basilique de St-Pierre, qui a abjuré le catholicisme est sur le point de publier une autobiographie, déclarant que lui et un certain nombre d'autres ecclésiastiques ont entrepris d'obtenir une réforme de la papauté et d'obtenir la reconnaissance des droits du clergé catholique et du peuple de voter pour l'élection du Pape, mais que la politique de Léon XIII leur a enlevé tout espoir à ce sujet. Campelli a été nommé directeur des écoles protestantes à Rome.

ESPAGNE.

Londres, 27 septembre.—Une dépêche de Barcelone dit : Le congrès des socialistes internationaux réunis en cette ville compte 500 délégués. Il a approuvé l'adresse envoyée aux différentes sociétés socialistes. Un manifeste demandant de constituer réunes et anglaise donne son approbation aux motifs qui ont poussé à la réunion du congrès. Le président et le secrétaire du congrès ont été arrêtés pour avoir approuvé les procédés des nihilistes.

Le choléra.

Alexandrie, 27 sept—La commission sanitaire a reçu un télégramme de Djiddah, Arabie, annonçant que le choléra a éclaté parmi les pèlerins de la Mecque. Les communications sont interrompues entre l'Egypte et l'Arabie. La semaine dernière il y a eu 46 morts du choléra à Aden.

FRANCE.

Paris, 27 septembre—A la suite d'une vive polémique un duel a eu lieu, sur la frontière belge, entre Hardon Hlakay, éditeur du Triboulet et Lyon, éditeur de Gaulois. Lyon a été légèrement blessé au bras d'un coup d'épée.

Afghanistan.

Londres, 27 septembre.—Le vice-roi de l'Inde télégraphie que les Ameers ont occupé Candahar.

Collège St-Charles, Grand Coteau

RENTRÉE DES CLASSES.

La rentrée des classes au collège St-Charles du Grand Coteau a lieu, cette année, mercredi prochain, 5 octobre.

Le collège de Grand Coteau est situé dans une des régions les plus élevées, les plus sérées, les plus saines de la Louisiane. L'éducation que l'on y donne, soignée, complète, comme toutes les éducations qui sont faites par les RR. PP. Jésuites, est commerciale ou classique au gré des parents ; et quelque soit le choix des parents à cet égard, ils sont toujours sûrs d'en voir sortir leurs enfants capables d'occuper une place honorable et lucrative, soit dans le commerce soit dans une profession libérale.

Jadis désigné de la ville et privé de communications rapides, le collège St-Charles se trouve, grâce à la mise en opération du chemin de fer Morgan et de l'embranchement d'Alexandrie sur la ligne duquel il est situé, à proximité de la ville et des compagnes de la Louisiane. Aussi est-il rapide, depuis deux ans, une vie nouvelle.

Le R. P. J. Montillot en est le président et le R.P. Bondoquin, le vice-président.

Le Père Montillot est actuellement à la Nouvelle-Orléans, et les parents qui ont besoin de renseignements particuliers peuvent s'adresser à lui. Il le trouvera au collège des Jésuites de la rue Baronne, de midi à trois heures du soir, jusqu'à midi, 4 octobre. Ce jour-là, à huit heures du matin, il prendra le chemin de fer Morgan pour se rendre au Grand Coteau. Les élèves qui se rendent aux mêmes à cette institution, le trouveront au départ du train, à la station de Morgan, en face de la rue Esplanade.

Nous apprenons avec plaisir que M. Albert Meyer a repris ses fonctions de vendeur en chef, à L'ETOILE ROUGE ; c'est là une bonne nomination dont les clients de la maison seront les premiers à profiter.

Avantages.—Il est certain qu'un sabotage a tout intérêt à se munir dans les maisons de premier ordre, car c'est toujours celles qui vendent le plus et qui, pour cette raison, peuvent vendre à plus bas prix que les maisons faisant un plus petit chiffre d'affaires et il coule de source qu'une maison vendant beaucoup peut sabotar de même et tout le monde sait que plus on achète en grand et plus le prix de revient est petite, c'est donc un bénéfice réel pour l'acheteur que de patronner une maison travaillant avec de grandes facilités d'action. Nous invitons donc tous ceux qui veulent bénéficier d'avantages sérieux à se rendre à L'ETOILE ROUGE où l'assortiment est immense et où les prix sont fixés d'après les plus bas prix de fabrique.

Les étrangers trouveront un avantage sérieux à l'Etoile Rouge. Tous les prix y étant marqués en chiffres connus ils sont à l'abri de toute surcharge.

Avis de moitié.

Les entrepôts soussignés informent qu'ils ont, en jour, formé de nouveau leur nouveau modèle sous la raison de GIRARDEY & MAGON, pour l'exploitation des affaires de propriété foncière dans toute la Louisiane.

G. F. GIRARDEY,
J. F. MAGON.

1er octobre 1881. 1m oct—7f

A partir de ce jour M. MAURICE E. BRIERRE devient intéressé dans nos affaires et la maison connue sera dorénavant TH. BRIERRE & SON.

TH. BRIERRE & CO.

Nlle-Orléans, 1er octobre 1881.
1er oct—7

Avis.

$30,000.

Nlle-Orléans, 16 septembre 1881.

Le soussigné certifie qu'il a eu en collection pour le compte de John Connors, bagagiste, L. N. & St. R.R., par l'intermédiaire de Ed Bull, of Commerce, Memphis, Tenn, la moitié du billet No 43,712 tirage à numéro simples, classe "I" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le premier gros lot de Trente Mille Piastres, le mardi, 13 septembre 1881, le dit billet ayant coûté la somme de une piastre, au bureau de D. L. Gillespie, 3 West Court street, Memphis, Tennessee, et que le montant lui en a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank sur présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.

Nom : HENRY H